



**Déclaration de la FNEC-FP-FO à la formation spécialisée du Comité social
d'administration du 09 novembre 2023**

Le vendredi 13 octobre 2023, un professeur d'un établissement d'Arras a été assassiné durant son service. Deux autres personnels (un professeur, un agent technique) ont été gravement blessés.

La FNEC-FP-FO adresse ses sincères condoléances et tout son soutien aux familles, aux proches, aux personnels et aux élèves de l'établissement dont elle partage l'effroi.

Pour la FNEC-FP-FO, cet évènement tragique souligne une nouvelle fois la nécessité de protéger, autrement que par des discours, l'Ecole publique et ses personnels qui mettent leur vie au service du droit à l'instruction des élèves.

Trois ans après le meurtre de Samuel Paty, comment se fait-il que l'on puisse entrer dans un lycée avec une arme ? Comment se fait-il que l'on puisse tuer un professeur de l'enseignement public, blesser des personnels ?

Comment se fait-il que le ministre Jean-Michel Blanquer se soit opposé pendant 8 mois après l'assassinat de Samuel Paty à ce que le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) se réunisse dans l'académie de Versailles pour mener l'enquête prévue dans les prérogatives de cette instance ?

L'Ecole publique doit être une enceinte protégée.

Pour cela il faut les postes statutaires nécessaires et arrêter d'en supprimer.

Nous avons maintes fois rappelé que le Statut général des fonctionnaires est le garant de leur indépendance. Chercher à détruire le Statut, ce n'est pas un service rendu aux personnels qui, au contraire, exigent d'être protégés et que leurs droits soient renforcés. Et pourtant, trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, la Loi de Transformation de la Fonction publique demeure...

Le ministère a envoyé dans toutes les écoles et établissements, en plein congés scolaires, ses consignes concernant la « lutte contre le harcèlement : programme Phare et passation des questionnaires élèves ».

Cela fait suite à des groupes de travail organisés par le ministère, que la FNEC-FP-FO a quittés, et à un Conseil Supérieur de l'Éducation organisé en urgence le 19 octobre pour étudier un Projet de décret relatif à la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « Enquête harcèlement », texte contre lequel FO a voté.

Ainsi, le ministre donne pour consigne de placer les personnels en première ligne, c'est-à-dire les rendre responsables de la mise en œuvre de son slogan 100% prévention, 100 % détection, 100 % solution.

Mais de son côté, la « lutte contre le harcèlement » se traduit pour lui par 2 500 postes supprimés à la rentrée, à grand coup de 49-3, qui s'ajoutent aux 2 000 postes supprimés en 2023 et aux 7 900 postes supprimés dans le second degré durant le premier quinquennat Macron.

Pour la FNEC-FP-FO il est inacceptable que les personnels poussés au bout de leurs limites par des conditions de travail dégradées soient encore désignés comme responsables et boucs émissaires.

Inacceptable de mettre les personnels en difficulté avec ces nouvelles exigences : organiser une séance de deux heures sur un sujet délicat et potentiellement anxiogène pour certains élèves, distribuer les « grilles d'auto-évaluation » qu'il faudra dépouiller et analyser, dont il faudra saisir et transmettre les résultats à la hiérarchie et aux organismes de recherche, pour lesquelles il faudra déterminer les « mesures visant à lutter contre le harcèlement »... Autant d'activités chronophages qui engagent la responsabilité des personnels, engagement d'autant plus absurde que ces grilles d'auto-évaluation sont anonymes...

Inacceptable de prétendre rendre l'adhésion au programme Phare obligatoire. Pour la FNEC-FP-FO, cela ne relève en aucun cas des obligations de service des professeurs, ni des missions statutaires de chacun des personnels. La FNEC-FP-FO s'opposera à toutes pressions de la hiérarchie pour désigner des « volontaires ».

Ce dont les élèves et les personnels ont besoin, ce ne sont pas de plateformes téléphoniques, de « coachs », de cours d'empathie, de programmes Phare, de grilles d'auto-évaluation...

Ce sont des milliers de postes d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistantes sociales, d'enseignants, d'enseignants spécialisés, de PsyEN, de CPE, le rétablissement des maîtres d'internat – surveillants d'externats, des AED et des AESH avec des statuts et de vrais salaires... qui sont nécessaires !

La FNEC-FP-FO réaffirme ses revendications

- Respect de la liberté pédagogique et des contenus disciplinaires : aucune « séance » au contenu à télécharger en ligne ne peut être imposée ;
- Abandon des dispositifs chronophages qui visent à engager la responsabilité des personnels (distribution de la grille d'auto-évaluation, analyse et remontée des données, élaboration des « mesures visant à lutter contre le harcèlement »...) ;
- Abandon du programme Phare, respect des obligations réglementaires de service et des statuts ;
- Et en premier lieu, annulation des suppressions de postes et création de tous postes statutaires nécessaires !

Partout en France, les refus d'évaluations d'écoles se multiplient et des centaines d'écoles refusent d'entrer dans ce dispositif. La résistance et la construction du rapport de force se poursuivent pour obtenir le retrait de ces évaluations.

Lors du CSA de rentrée dans l'académie de Créteil, interrogée par la FNEC-FP-FO, la Rectrice a déclaré que « les évaluations d'école ne peuvent pas être imposées ». Nous nous félicitons de cette réponse qui va dans le sens de nos interventions depuis la mise en place des évaluations d'écoles.

La FNEC-FP-FO soutient toutes les écoles qui refusent de mettre en place les évaluations d'écoles et interviendra pour qu'aucune pression ne soit exercée sur ces écoles.

Nous rappelons que la mise en place de ces évaluations n'entre aucunement dans les obligations de services des enseignants du premier degré et qu'aucun texte réglementaire ne leur impose de les mettre en œuvre.

La FNEC-FP-FO poursuit son travail d'information auprès de tous les personnels pour les amener à refuser collectivement de mettre en place ces évaluations d'école et pour en obtenir l'abandon définitif.

La FNEC-FP-FO alerte sur la situation des PsyEN.

Ces personnels sont en position d'acteurs incontournables de la prévention et du dépistage. Ce sont eux qui accompagnent les familles dans la compréhension de ce qui arrive à leur enfant. Ces missions leur sont de plus en plus déniées au profit du traitement des dossiers MDPH. En effet, la charge de travail qui incombe aux psyEN ne cesse d'augmenter en raison du nombre croissant de dossiers MDPH à constituer et à renouveler, et de la multiplication du nombre d'enfants en souffrance dans les classes, notamment du fait de l'inclusion scolaire à marche forcée. Cela aboutit à des mises en danger d'élèves, de personnels en souffrance avec explosion du nombre de fiche SST, et de syndromes d'épuisement professionnel, en lien avec un manque de postes et de places dans les structures et établissements spécialisés, la transformation des enseignants spécialisés et personnels médico-sociaux en personnels ressources pour les enseignants dans le cadre de la politique d'évaluation et de la mise en place de l'acte 2 de l'école inclusive. Cette logique purement comptable et instrumentale à l'œuvre et qui compromet les services que nous devons à nos élèves, aboutit à une déshumanisation des accompagnements, mais aussi à une perte de sens des missions des psyEN, à un empêchement de les exercer de manière satisfaisante et à un alourdissement de leur charge de travail.

Aux projets destructeurs du ministre et du gouvernement, la FNEC-FP-FO oppose ses revendications :

- la création de postes en nombre suffisant permettant d'avoir des RASED complets pour 800 élèves et la création de postes de PsyEN remplaçants ;
- le strict respect des missions et des sectorisations ;
- l'ouverture et la création de places à hauteur des besoins dans les établissements sociaux et médico-sociaux .

Enfin, en ce qui concerne l'incendie des écoles Les Pépinières St Julien de Rouen, la FNEC-FP-FO s'inquiète des conditions de travail des enseignants, AESH et agents territoriaux concernés. Nous demandons qu'un renfort en personnels soit prévu dans l'attente de la réouverture des écoles et nous demandons qu'une attention particulière soit portée sur le nettoyage des lieux ainsi que sur les conséquences pratiques et pédagogiques qu'il implique.